

COMMENT FAIRE VALOIR VOS DROITS ?

- 1) Demande ou réclamation (cf p. 18 du règlement de fonctionnement) ou par l'intermédiaire du Président du CVS : cvs.sams35@gmail.com
- 2) Collège de la médiation : college-mediation@apf.asso.fr
- 3) Handi-droits :
sur la plateforme <https://app-handi-droits.apf-francehandicap.org>
ou contacter la Délégation Départementale APFFh :
dd.35@apf.asso.fr ou au 02 99 84 26 66
- 4) Contacter une personne qualifiée désignée par le Conseil Départemental : cf livret d'accueil
- 5) Santé info droits 01.53.62.40.30
- 6) Défenseur des droits : 09.69.39.00.00
- 7) Ecoute maltraitance
- 8) Violence Femme info
- 9) Numéro d'urgence pour les sourds et malentendants : 114
- 10) Connaitre vos droits, effectuer vos démarches
<https://www.service-public.fr>
- 11) France Victimes

